

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 12 juillet 2023

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCATION

06 JUILLET 2023

DATE DE PUBLICATION

20 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 17

Votants 28

**Objet : Créances
communales – Admission
en non-valeur et créances
éteintes**

Séance du 12 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Yves COLPAERT, Stéphane GLORiant, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE.

Procurations : Madame Augustine VILLE à madame Bérangère MAHAUDEN
Madame Monique DUHAYON à madame Brigitte CAMPAGNE
Monsieur Yann NORMAND à monsieur Bruno FICHEUX
Madame Catherine BAUDRY à monsieur Michel DEHAENE
Monsieur Romain BUISINE à madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Dimitri DUQUENNE à monsieur Frédéric DUBUS
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Olivier SABRE à madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Eric DEWULF à monsieur François-Xavier HENNEON
Monsieur Hervé BOCQUET à monsieur Yves COLPAERT
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORiant

Absent : Monsieur Clément DELASSUS

Secrétaire de séance : Monsieur Yves COLPAERT

Délibération n°73/91 – 07/2023.

Objet de la délibération : Créances communales – Admission en non-valeur et créances éteintes

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du Trésorier d'Hazebrouck du 07 juin 2023, liste référencée 5892990233 par laquelle il demande l'admission en non-valeur des titres non soldés des exercices 2017, 2019, 2020 pour un montant de 2 086, 22 euros,

Considérant que le Trésorier demande l'admission en non-valeur de ces titres au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,

Vu la demande du Trésorier d'Hazebrouck du 07 juin 2023, liste référencée 6376650333 par laquelle il demande l'admission en non-valeur d'un titre non soldé de l'exercice 2018 pour un montant de 114, 00 euros,

Considérant que le Trésorier demande l'admission en non-valeur de ces titres au compte 6542 « créances éteintes » et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,

Il est soumis au Conseil municipal les états des titres irrécouvrables présentés en non-valeur par le Trésorier d'Hazebrouck pour un montant global de 2086, 22 €. Il s'agit de titres qui n'ont pu être recouverts en raison de poursuite sans effet. Le Trésorier demande l'admission en non-valeur de ces titres, l'émission d'un mandat au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » et l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

Il est également soumis au Conseil municipal les états des créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement par le Trésorier d'Hazebrouck pour un montant global de 114, 00 €. L'émission d'un mandat au compte 6542 « créances éteintes » et l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2023

Objet de la délibération : Créances communales – Admission en non-valeur et créances éteintes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité avec 24 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » (Jimmy MASSON, Bruno WILLERON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT) :

- **d'autoriser** l'admission en non-valeur des titres « pertes sur créances irrécouvrables » suivants référencés sur la liste 5892990233,

Exercice	N° titre	Montant en €	Motif	Objet
2020	T-635	1 000, 32 €	Poursuite sans effet	TLPE
2019	T-570	981, 56 €	Poursuite sans effet	TLPE
2017	T-679	7, 38 €	RAR inférieur seuil poursuite	Cantine
2019	T-602	96, 96 €	PV carence	Cantine
Total :		2086, 22 €		

- **d'autoriser** l'admission en non-valeur des titres « créances éteintes » suivants référencés sur la liste 6376650333,

Exercice	N° titre	Montant en €	Motif	Objet
2018	T-626	114, 00 €	Surendettement et décision effacement de dette	Centre de Loisirs
Total :		114, 00 €		

- **de dire** que le montant total titres irrécouvrables au compte 6541 s'élève à 2086, 22 €,
- **de dire** que le montant total des créances éteintes au compte 6542 s'élève à 114, 00 €,
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX



Le Secrétaire de séance
Yves COLPAERT

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 20/07/2023

Publié ou notifié le 20/07/2023

Le Maire,
Bruno FICHEUX

